



PROJET FUTSAL 2018-2019





PROJET FUTSAL 2018-2019



**MISE EN PLACE D'UN
CHAMPIONNAT FUTSAL**

**POUR LES SENIORS
MASCULIN**





CHAMPIONNAT FUTSAL 2018-2019



Buts du projet Sénior Masculin

- 1. Offre de pratique alternative**
- 2. Permettre aux clubs ayant trop (ou peu) d'effectifs d'offrir une pratique à tous ses licenciés**
- 3. Réduire la perte de licenciés chez les 18-25 ans (études hors département) => FIDELISATION**
- 4. Amener de nouveaux licenciés**





CHAMPIONNAT FUTSAL 2018-2019



MISE EN PLACE / FONCTIONNEMENT

- **Pré-engagement jusqu'au 10 Juillet** (les clubs intéressés nous renvoient une fiche de volontariat et nous précisent le nombre d'équipes souhaitées + leur(s) possibilité(s) de créneau(x) gymnase)
- **Inscriptions sur Foot clubs jusqu'au 15 Septembre** (Coût de l'engagement = 50 euros /équipe)
 - Réunion clubs inscrits Fin Septembre
- Le club qui s'inscrit doit avoir à disposition minimum **1 créneau salle tous les 15 jours**. Idéalement un par semaine.
- L'articulation de la saison dépendra du nombre d'équipes inscrites :
 - 6 équipes = 15 journées (toutes les équipes se rencontrent 3 fois) + Play-off sur 3 journées
 - 8 à 12 équipes = Matches aller-retour + Finale
 - 14 équipes = 2 poules de 7 (matches aller-retour + Play-off sur 4 journées)
- Les matchs peuvent se dérouler n'importe quel jour de la semaine (ex: Journée 1 = Semaine 41, Journée 2 = Semaine 42...)





CHAMPIONNAT FUTSAL 2018-2019



REGLEMENT DE LA COMPETITION

- Application des lois du jeu Futsal (cumul de fautes inclus)
- Licence Futsal ou **Libre pour les joueurs**
- Rencontre de 2 x 20 min (temps de jeu effectif) ou 2 x 25 min (gymnase ne disposant pas de tableau électronique)
- Arbitrage désigné par la CDA + un dirigeant de club
- Nombre de joueurs par équipe : 5 joueurs dont 1 gardien + 7 remplaçants maximum (match arrêté si l'une des équipes dispose de moins de trois joueurs)
- Les rencontres se déroulent soit du lundi au Vendredi en soirée, soit le samedi après-midi ou en soirée
- Tout changement de lieu ou d'horaires doit être communiqué minimum 7 jours avant la rencontre à la Commission des Championnat (avec accord club adverse)
- Les questions résultant de la discipline des joueurs, éducateurs, dirigeants, et spectateurs avant, pendant et après le match sont jugées, conformément au règlement disciplinaire figurant en annexe 2 des règlements généraux, en premier ressort, par la Commission Départementale de Discipline
- Les modalités de purge des sanctions sont celles définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la FFF





CHAMPIONNAT FUTSAL 2018-2019



PHILOSOPHIE DE LA PRATIQUE

- Plaisir et Convivialité
- Pas ou peu d'enjeux sportifs (pas de montées, ni de descentes)
- Arbitrage officiel + Arbitrage par dirigeants et joueurs (assistants)

